



Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 août 2015

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Monsieur Olivier BARTHEZ, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX

Représentés : Monsieur Marc PERES par Madame Michèle GRANET, Monsieur Jean Claude PUECH par Madame Anne-Marie MICCOLI, Madame Elsa NURIS par Monsieur Alain CHMIEL, Madame Geneviève ROUSSEAUX par Monsieur Olivier BARTHEZ

Absents : Madame Françoise MEJEAN

1) Décision modificative n°1

Le Maire expose au Conseil Municipal qu' il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de créer l'opération d'investissement CENTRE DE SECOURS.

| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|---|-------------|-------------|
| 2031 - 9397 | Frais d'études - REFECTION GITES ST VINCENT | - 8400.00 | |
| 2031 - 9403 | Frais d'études - CENTRE DE SECOURS | + 8400.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2) Approbation des fiches projets - Contrat de territoire

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire. Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2015-2017.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CG_14_71_09 du 24 novembre 2014 modifiée par les délibérations du Conseil Départemental n°CP_15_437 du 22 mai 2015 et N° CP_15_655 du 27 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous et détaillés dans les fiches projets ci-après annexées.

| Nom du projet | Ordre de priorité proposée | Montant des travaux HT | Subvention du Département sollicitée | Date de réalisation |
|--|----------------------------|------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Ecole primaire | 1 | 30 000,00 € | 9 000,00 € | 2016, 2017 |
| Programme de voirie communale 2016 | 1 | 24 000,00 € | 9 600,00 € | 2016 |
| Programme de voirie communale 2017 | 1 | 24 000,00 € | 9 600,00 € | 2017 |
| Valorisation du patrimoine du bourg de Sainte Enimie | 2 | 50 000,00 € | 20 000,00 € | 2016, 2017 |
| Aménagement de l'entrée de Champerboux | 2 | 80 000,00 € | 32 000,00 € | 2016, 2017 |
| Aménagement du quartier du Pont | 3 | 50 000,00 € | 20 000,00 € | 2016, 2017 |

PROPOSE d'inscrire dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère ces projets.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier de demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

3) Création d'un poste 3h45/semaine à l'école primaire

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 4°,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent d'animation à l'école primaire afin d'animer un atelier durant les temps d'activités périscolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'agent d'animation non titulaire, à raison de 3 heures 45 minutes hebdomadaire pour animer un atelier à l'école primaire durant les temps d'activité périscolaires.

FIXE la durée du contrat du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016, la rémunération de l'agent sera basée sur l'indice majoré 321.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail et toutes pièces afférentes à cet emploi

4) Mise à disposition de gobelets réutilisables aux associations

La commune a fait l'acquisition de gobelets réutilisables pour les mettre à disposition des associations lors d'animations.

Le Maire propose au Conseil Municipal que la mise à disposition de ces gobelets s'effectue à titre gracieux, néanmoins, le nombre de gobelets sera compté au retour en mairie, chaque gobelet manquant sera facturé 1,00 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le prêt de gobelets aux associations à l'occasion d'animations organisées sur la commune de Sainte Enimie

FIXE le prix du gobelet non rendu à 1,00 €/pièce, le paiement s'effectuant suite à l'émission d'un titre de recettes.

5) Demande de subvention pour l'achat de matériel à la bibliothèque

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de redéposer un dossier de demande de subvention pour l'achat de matériel supplémentaire pour la bibliothèque municipale.

Coût du matériel en plus : 6 915,00 € HT soit 8 298,00 € TTC

| Pour gérer | | | |
|--|---|-----------------------|------------------|
| Ordinateurs portables 15" ou 18" | 3 | 500,00 | 1 500,00€ |
| Tablettes numériques | 6 | 350,00 | 2 100,00€ |
| Cartes lecteur code barres (lot de 500) | 1 | 600,00 | 600,00€ |
| Douchette code barres / Laser Opticon OPR 3201 | 1 | 170,00 | 170,00€ |
| Etiquettes code barres (lot de 1000) - Orphée | 2 | 80,00 | 160,00€ |
| | | Ss-total GÉRER | 4 530,00€ |

| Pour animer | | | |
|------------------------------------|----|------------------------|------------------|
| Vidéo projecteur | 1 | 545,00 | 545,00€ |
| Suspension vidéo projecteur | 1 | 100,00 | 100,00€ |
| Grilles d'exposition | 10 | 100,00 | 1 000,00€ |
| Paravent 3 volets / H 1800 - L 550 | 1 | 290,00 | 290,00€ |
| Porte manteaux | 3 | 150,00 | 450,00€ |
| | | Ss-total ANIMER | 2 385,00€ |

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense HT soit 3 457,50 € auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'achat de matériel supplémentaire pour un montant de 6 915,00 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 3 457,50,00 € auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur GAUDRY informe le Conseil Municipal que suite à une discussion avec l'ONF, des travaux de sylvopastoralisme qui consistent essentiellement en des coupes de bois ne pourront être engagés qu'après demande expresse des agriculteurs. En effet, l'objectif est de ne pas laisser à l'abandon des parcelles déboisées.
- Le chantier d'insertion prévu pour le nettoyage des chemins au mois de Février dernier reprendra ce mois de septembre. Le départ du chemin de Boissets à Sainte Enimie sera remis en état.
- Durant la saison estivale, des commerçants ont régulièrement dépassés les limites de leur location sur le domaine public communal. Un point sera fait avant la saison prochaine pour que cela ne se reproduise pas.
- Madame GELY souhaite connaître l'issue d'une vente d'un terrain en bordure du Tarn. Cette parcelle aurait pu intéresser la commune du fait de sa proximité avec l'île située en amont du parking de la Gravière. Le Maire informe qu'après vérification, la parcelle vendue n'est pas en relation avec le droit de propriété de l'île et précise qu'elle se situe en zone naturelle sur le plan local d'urbanisme, de ce fait, aucun droit de préemption n'est attaché à ce terrain.
- Des Conseillers Municipaux déplorent la fermeture (exceptée pour les groupes de jeunes encadrés) du Point Accueil Jeunes car les particuliers ne peuvent plus camper, notamment lors de circuit canoë sur deux jours.
- Une solution plus efficace devra être envisagée pour effectuer le débroussaillage des hameaux l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

**Le Maire,
Alain CHMIEL**

